



**ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY**

Secretariat
P. O. Box 3243

منظمة الوحدة الافريقية
السكرتاريه
ص. ب. ٣٢٤٣

**ORGANISATION DE L'UNITE
AFRICAINNE**

Secretariat
B. P. 3243

Addis Ababa * * اديس ابابا

ORIGINAL : Anglais
DISTRIBUTION: Restreinte

CONSEIL DES MINISTRES
35ème Session Ordinaire
Freetwon, Sierra Leone
18 - 28 Juin 1980

CM/1050(XXXV)

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA SITUATION AU TCHAD



CM 1050

MICROFICHE

RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL
SUR LA SITUATION AU TCHAD

Suite à la Conférence de Lagos et à l'Accord qui a été signé le 21 Août 1979, le Président Goukouni Weddeye a formé au début de November 1979 et après des consultations prolongées et ardues, un Gouvernement d'Union Nationale de Transition. Conformément aux dispositions de l'Accord de Lagos, les porte-feuilles ministériels du gouvernement ont été alloués sur la base des réalités de la nouvelle situation politique prévalant au Tchad.

2. Au cours de cette période, des Chefs d'Etat africains ont eu à se déplacer dans le cadre des efforts visant à assurer l'application rapide de l'Accord de Lagos. En September 1979, le Président Sassou Nguesso de la République Populaire du Congo s'est rendu à N'Djamena accompagné du Secrétaire général de l'OUA. Dans une autre tentative pour appliquer certaines dispositions de l'Accord de Lagos, le Président Sassou Nguesso a invité, en sa qualité de Coordonnateur de l'envoi au Tchad de la Force du maintien de la paix, les Chefs d'Etat du Bénin et de la Guinée à venir le rencontrer à Brazzaville en November 1979. A l'issue de leur réunion à Brazzaville, les trois Chefs d'Etat ont effectué une visite d'un jour à N'Djamena pour s'entretenir avec le Président Goukouni Weddeye et son gouvernement.

3. Après ces consultations, le Congo a envoyé en Janvier 1980, à N'Djamena, la première partie de son contingent. Le contingent qui compte 550 hommes, est arrivé à N'Djamena bien équipé où il a été cantonné dans un camp militaire occupé en partie par certains éléments du Président Goukouni Weddeye et du Ministre de la Défense, Hissene Habré. L'arrivée du contingent congolais a été chaleureusement accueillie par la population de N'Djamena et a été considérée comme un signe d'apaisement et le début d'une ère de paix et de tranquillité.

4. Par contre les camps où devait être logée la Force du maintien de la paix étaient dans un état déplorable et ne peuvent en aucune manière loger une force organisée. A l'exception de quelques quartiers occupés par une partie du contingent congolais, toutes les casernes sont dépourvues d'eau courante et des installations sanitaires.

5. Lorsque le Gouvernement fut saisi de la question, le Président Goukouni Weddeye a informé le Représentant du Secrétaire général au Tchad que des directives avaient été données aux Ministères concernés de veiller à ce que les casernes soient réparées et renouvelées mais que pour une raison ou une autre, les Ministères avaient refusé d'obtempérer. A cet égard, le Président Goukouni Weddeye a chargé le Ministère de l'Intérieur de se charger de la rénovation des casernes. Le Ministère de l'Intérieur qui a immédiatement pris certaines mesures, a réussi à remettre complètement en état les casernes.

6. Le refus ou le délais apporté dans la rénovation des casernes a cependant contribué dans une certaine mesure à frustrer les Officiers et les hommes du contingent congolais et à retarder l'arrivée au Tchad des contingents du Bénin et de la Guinée. Par conséquent et en l'absence des contingents de la force du maintien de la paix du Bénin et de la Guinée, le contingent congolais est resté cantonné dans son quartier et les opérations du maintien de la paix ont été temporairement mises en veilleuse.

7. Aussitôt après l'arrivée du contingent congolais, le Conseil des Ministres du Gouvernement d'Union Nationale de Transition (GTUN) s'est réuni et a adopté à l'unanimité un certain nombre de décisions. En ce qui concerne l'Accord de Lagos, le Conseil a décidé de démilitariser la ville de N'Djamena avant le 5 Février 1980 au plus tard et que des mesures doivent être prises pour élargir immédiatement les prisonniers de guerre. Le Conseil a également décidé de demander à la France de mettre fin à sa présence militaire au Tchad tel qu'il est stipulé dans l'Accord de Lagos.

8. La responsabilité de démilitarisation de la ville de N'Djamena a été confiée à Monsieur Hissene Habré, Ministre de la Défense et celle de l'élargissement des prisonniers de guerre à Monsieur Mahamat Abba Saïd, Ministre de l'Intérieur tandis que la question relative au retrait des troupes françaises du pays relevait du Président lui-même.

Des comités ont été mis sur pied dont les travaux devront être présidés par les Ministres respectivement chargés de veiller à la démilitarisation de la ville de N'Djamena et de la libération des prisonniers de guerre mais malheureusement, aucun de ces comités ne s'est réuni, même une seule fois pour exécuter les tâches qui leurs sont confiés par le Conseil des Ministres. C'est ainsi que la ville de N'Djamena est demeurée militarisée et les prisonniers de guerre languissent encore dans divers camps de prisonniers de guerre.

9. Par contre, le Président Goukouni Weddeye a immédiatement informé le Gouvernement français de la décision du Conseil des Ministres concernant la question de la présence militaire française au Tchad en demandant à ce dernier d'envoyer un émissaire à N'Djamena pour discuter du retrait progressif de ces forces du territoire. La France a envoyé un émissaire (au début de Février) et l'on croit savoir que le Président Goukouni Weddeye a fidèlement transmis le vœu du Conseil de voir le personnel militaire français se retirer du Tchad.

10. Face à cette évolution de la situation, la tension a commencé de monter à N'Djamena. Le retard que mettent les contingents du Bénin et de la Guinée de la force du maintien de la paix pour arriver dans le pays en raison du mauvais état des casernes et en l'absence de dispositions juridiques et de crédits pour financer les opérations ainsi que la non démilitarisation de la ville de N'Djamena et la non libération des prisonniers de guerre doublé du retard enregistré dans le retrait des troupes françaises, les guerres à Bokoro et Mongo en Mars 1980 entre les FAN (Hissene Habré) et les FAC (Mahamat Abba Said) ont donné lieu à une nouvelle situation politique explosive au Tchad.

11. Confrontés par ce nouveau développement politique et profitant de leur présence à Addis Abéba pour assister à la Session extraordinaire du Conseil des Ministres consacré au Zimbabwe, les membres des dix pays ayant participé à la Conférence de Lagos sur le Tchad, ont tenu une réunion consultative au niveau ministériel le 13 Avril 1980. La réunion a été présidée par le Secrétaire général de l'OUA.

12. Ayant examiné la nouvelle tournure des événements au Tchad et reconnaissant la situation dangereuse que le pays allait connaître de même que les multiples obstacles auxquels le Gouvernement Transitoire se heurte dans ses efforts pour mettre en oeuvre l'Accord de Lagos, les délégués ont décidé d'accélérer l'élaboration d'un budget pour les opérations du maintien de la paix et de tenir une réunion avec le Gouvernement du Tchad pour examiner les mesures à prendre en vue de la mise en oeuvre de l'Accord de Lagos. Il ont également décidé que l'OUA devrait s'associer aux mesures politiques devant être prises par le Gouvernement du Tchad sur la question du retrait des troupes françaises du territoire.

13. Conformément à la décision de cette réunion consultative, le Secrétaire général de l'OUA a adressé une lettre au Président en exercice de l'OUA d'alors, feu Dr. William R. Tolbert Jr. par laquelle il lui communiquait l'avis de la réunion sur la question tchadienne et lui demandant d'intervenir auprès du Chef de l'Etat tchadien pour obtenir le départ dans les meilleurs délais du personnel militaire français du territoire.

14. De même, le Secrétaire général de l'OUA a convoqué une réunion des Experts du Bénin, du Congo et de la Guinée pour élaborer un budget pour l'opération du maintien de la paix au Tchad. Cette réunion à laquelle deux experts des Nations Unies en matière des opérations du maintien de la paix ont participé, s'est déroulée à Addis Abéba du 24 au 27 Mars 1980. Après avoir élaboré le projet des prévisions budgétaires, les experts ont soumis le document au Secrétariat général qui l'a à son tour, présenté à la réunion des Chefs d'Etat des pays membres de la conférence de Lagos, réunion qui s'est tenue à Lagos, Nigéria les 29 et 30 Avril 1980.

15. Alors que l'OUA prenait toutes ces mesures, la situation au Tchad se détériorait de plus en plus. Le feu a été enfin mis à la poudre dans les bureaux de la Police Militaire à N'Djamena par suite des diverses allégations de provocation par un côté ou l'autre et, au petit matin du 21 Mars 1980, la troisième guerre pour le contrôle de N'Djamena a commencé.

16. Dans les jours suivants, la guerre entre le Président Goukouni Weddeye, représentant le Gouvernement d'une part et M. Hissene Habré, Ministre de la Défense d'autre part s'est intensifiée. Les deux côtés ont recouru à l'utilisation de diverses sortes d'armes de l'artillerie lourde aux armes légères. Comme résultat et à cause de la destruction massive de la ville, la population civile paniquée a dû s'enfermer chez elle sans vivres ni eau pendant plusieurs jours.

17. Des appels au cessez-le-feu immédiat de la part de plusieurs Chefs d'Etat africains et du Comité International de la Croix Rouge ainsi que d'éminentes personnalités des institutions internationales sont demeurés lettre morte. De même, des Ambassadeurs résidents à N'Djamena ont entrepris des efforts de médiation et ont réussi dans une certaine mesure à obtenir la signature d'un cessez-le-feu qui n'a d'ailleurs été ni respecté ni appliqué.

18. Profitant d'une accalmie après une semaine de combat, tous les étrangers à N'Djamena à l'exception d'une ^{poignée} ainsi que tous les membres du Corps Diplomatique hormis ceux de l'Ambassade de France sont rentrés dans leurs pays respectifs. De la même manière, 100.000 Tchadiens ont abandonné leurs foyers et leur biens et passé le Fleuve Chari pour se réfugier dans la ville Kousséri du Cameroun septentrional. C'est ainsi que la ville de N'Djamena est devenue une ville fantôme n'ayant presque rien à offrir au petit nombre de la population civile qui s'y trouve encore.

19. Le contingent congolais qui est arrivé en Janvier 1980 et attendait les contingents du Bénin et de la Guinée pour commencer des opérations du maintien de la paix, est resté confiné dans ses casernes et absolument neutre au cours de la guerre. Ce n'est qu'après le bombardement soutenu et la mort d'un soldat que l'évacuation des lieux a été décidée.

20. Face à cette situation plutôt compliquée, le Gouvernement congolais a décidé de retirer son propre contingent de N'Djamena. Par conséquent, les troupes ainsi que leurs armes, leurs munitions et le matériel furent aéroportés à destination de Brazaville via le Cameroun. Le bombardement qui a entraîné le départ du contingent congolais ainsi que le fait d'avoir empêché à deux reprises le Général H.K. Johnson, qui assurait la Présidence de la Commission de Contrôle, à se rendre à Bodoro pour médier entre les forces belligères de M. Hissene Habré et Mr. Mahamat Abba Saïd constituent sans aucun doute de véritables obstacles auxquels l'OUA s'est heurtée immédiatement avant et au cours de la guerre.

21. Le fait que le contingent congolais ait été rapidement envoyé à N'Djamena en dépit d'immenses difficultés est une preuve éloquente de l'engagement du Gouvernement de la République Populaire du Congo d'aider concrètement à trouver des solutions africaines aux problèmes africains. Dès son arrivée à N'Djamena, le contingent s'est comporté de manière exemplaire avec honneur et courage même dans la situation dangereuse dans laquelle il s'est retrouvée. Sans tenir compte de toutes les provocations destinées à l'amener à prendre part le contingent n'est pas sorti de ses casernes au cours de la guerre. La stricte neutralité que le contingent s'est imposée durant la guerre a été hautement appréciée à plus d'une occasion par le Président Goukouni Weddeye. L'OUA doit exprimer sa reconnaissance au Gouvernement du Congo pour sa contribution constructive à la recherche d'une solution au conflit tchadien.

22. Entre-temps et alors que la situation commençait à s'aggraver le Président en exercice d'alors de l'OUA, feu Dr. William R. Tolbert, Jr. et le Secrétaire général de l'OUA se sont rencontrés à Monrovia du 4 au 7 Avril 1980. A l'issue de leurs consultations, il a été décidé d'intensifier davantage les initiatives de l'OUA afin d'obtenir un cessez-le-feu entre les parties en conflit et de leur permettre d'oeuvrer à la réconciliation nationale du Tchad.

23. A cette fin, le Président d'alors de l'OUA a désigné le Cameroun, le Congo, le Nigéria et le Soudan pour reconcilier, avec le concours du Libéria, les partis politiques tchadiens. Alors qu'il invitait le Chef d'Etat du Soudan à user de ses bons offices pour obtenir un cessez-le-feu au Tchad, le Dr. Tolbert Jr. a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle ne prenne aucune action directement ou indirectement susceptible d'aggraver la situation. Le Dr. Tolbert Jr. demanda également au Président du Togo, qui se trouvait alors à N'Djamena dans sa louable tentative pour mettre fin aux hostilités, d'associer ses initiatives aux travaux du Comité. Il avait été également décidé lors des consultations, que le Secrétaire général de l'OUA se rende à N'Djamena pour faire bien comprendre aux autorités tchadiennes la préoccupation de l'Afrique devant les événements qui se déroulent à N'Djamena et de les inviter à mettre immédiatement fin aux hostilités et donner l'occasion à l'OUA de jouer son rôle.

24. Le Président G. Eyadema du Togo s'est donc rendu à N'Djamena où il a séjourné du 5 au 7 Avril 1980 afin de négocier et d'obtenir un cessez-le-feu. Au cours de son séjour dans la capitale tchadienne, le Président togolais a tenu des réunions avec le Président Goukouni Weddeye, le Ministre de la Défense, Hissene Habré et avec un représentant du Vice-Président A.W. Kamougué. A la fin de sa mission, le Président Eyadema a réussi à faire signer un accord de cessez-le-feu par le Gouvernement représenté par le Président Goukouni Weddeye et le Ministre de la Défense. L'entrée en vigueur du cessez-le-feu était prévue pour 12h du 8 Avril 1980.

25. L'Accord du cessez-le-feu prévoyait également la création d'une commission neutre qui serait composée du Cameroun, du Libéria, du Nigéria et du Togo avec des observateurs français pour délimiter une zone neutre. La zone neutre devrait être placée sous le contrôle des unités mixtes de patrouille dont la composition devrait être déterminée par la commission neutre. Les signataires de l'Accord du cessez-le-feu ont également invité le Chef d'Etat du Togo à intensifier ses efforts avec le concours du Président d'alors de l'OUA pour l'envoi rapide d'une force africaine devant servir de force-tampon au Tchad. Jusque-là

seul le personnel militaire togolais et français se trouvait sur les lieux faisant vainement la navette entre les deux côtés pour organiser une réunion de délimitation de la zone neutre.

26. Le Secrétaire général de l'OUA s'est rendu au Tchad du 8 au 9 Avril 1980. Au cours de son séjour à N'Djamena, le Secrétaire général a tenu deux réunions avec le Président Goukouni Weddeye et une autre avec M. Hissene Habré. Lors de ces rencontres avec le Chef d'Etat du Tchad, ce dernier a tenu à faire un exposé sur l'ensemble de la situation politique au Tchad depuis la signature de l'Accord de Lagos.

27. Le Président Goukouni Weddeye a donné les détails des diverses activités de M. Hissene Habré destinées à violer l'Accord de Lagos. A cet égard, le Chef d'Etat du Tchad a allégué que M. Hissene Habré a refusé de procéder à la rénovation des casernes devant abriter la Force du maintien de la paix retardant par ce fait l'arrivée dans le pays de certains contingents de la Force. Il a également déclaré que le Ministre de la Défense a rompu l'accord du cessez-le-feu en déclarant la guerre aux FAC (M. Mahamat Abba Said) d'abord à Bokore ensuite à Qm-Dam et encore à Bokore et Mongo).

28. Le Président Goukouni Weddeye a également déclaré que M. Hissene Habré a lancé une campagne d'assassinat politique contre certains partisans politiques de M. Ahmat Acyl et qu'il se préparait depuis longtemps à renverser, au moyen d'un coup d'état, le gouvernement légal du Tchad. Le Président Goukouni Weddeye a informé le Secrétaire général de l'OUA que dans son plan de renverser le gouvernement par la force, M. Hissene Habré a pris livraison de grandes quantités d'armes et de munitions tant de la Base militaire française que d'un dépôt d'armes situé dans la banlieue de N'Djamena laquelle est constamment gardé par le personnel militaire français.

29. Au cours de cette période, a poursuivi le Président Goukouni Weddeye, tous les autres dirigeants des autres tendances se concentraient avec lui-même sur la question de la formation d'un Gouvernement Transitoire par le dialogue et la consultation.

Le Chef de l'Etat du Tchad a par ailleurs informé le Secrétaire général qu'alors que tous les dirigeants des factions étaient disposés à respecter scrupuleusement l'Accord de Lagos, et a appliqué ses dispositions, M. Hissene Habré constituait un obstacle permanent à l'application de l'Accord.

30. Le Président a en outre déclaré que M. Hissene Habré qui est chargé par le Conseil des Ministres, en sa qualité de Ministre de la Défense, de veiller à la démilitarisation de la ville de N'Djamena, a refusé d'obtempérer et contrairement à ce qui lui a été demandé, il n'a cessé d'infiltrer ses propres soldats dans la ville de N'Djamena. Il a ajouté que M. Hissene Habré a constamment déclaré qu'il souhaiterait voir le personnel militaire français rester au Tchad et qu'il n'a cessé de saboter les efforts que déploie le Gouvernement en vue de la mise en application de l'Accord de Lagos.

31. En conclusion, le Chef de l'Etat tchadien a déclaré que la guerre n'est pas entre lui-même et son Ministre de la Défense mais que c'est plutôt une guerre entre le Gouvernement légal et un Ministre rebelle et que tout acte de rébellion est contraire à l'Accord de Lagos qui a été également signé par le Ministre de la Défense. Eu égard à cet acte de rébellion et de la violation de l'Accord de Lagos, le Chef de l'Etat tchadien a proposé la convocation immédiate de la réunion des Dix Etats membres ayant participé à la conférence de Lagos et assisté à la signature de l'Accord pour examiner la situation et déterminer si c'est le Gouvernement ou le Ministre de la Défense qui a violé l'accord du cessez-le-feu.

32. Le Secrétaire général de l'OUA a rencontré M. Hissene Habré, le Ministre de la Défense le 9 Avril 1980. Les démarches entreprises par le Secrétaire général pour le rencontrer étaient des plus difficiles et fort risquées. Les dispositions en vue de la rencontre ainsi que les déplacements par voie terrestre et fluviale ont pu se faire grâce à l'incalculable assistance du Comité International de la Croix Rouge (CICR). Le Secrétaire général de l'OUA voudrait ici rendre hommage et exprimer sa profonde gratitude au Comité International de la Croix

Rouge, non seulement pour l'assistance qu'il lui a fournie au cours de sa mission au Tchad, mais aussi pour l'immense aide humanitaire que cette organisation fournit à la population de N'Djamena. Sans tenir compte de la situation peu sûre dans laquelle le personnel de l'organisation travaille, ses membres parviennent aux blessés et aux désespérés pour leur apporter les soins médicaux et l'aide matérielle.

33. Après les échanges de courtoisie habituelle, le Secrétaire général a informé M. Hissene Habré du but de sa mission. Il lui a signifié que l'Afrique était extrêmement préoccupée par la situation qui prévaut au Tchad et qu'en sa qualité d'homme politique responsable au Tchad, il devrait s'efforcer de mettre un terme à la guerre qui est la cause des souffrances des Tchadiens. Le Secrétaire général a également déclaré que l'OUA était disposée à aider et à assumer sa responsabilité en vue de mettre fin au processus de destruction au Tchad.

34. M. Hissene Habré a de son côté informé le Secrétaire général que les circonstances l'ont obligé à devenir parti du drame tchadien et que la guerre lui a été imposée par l'autre parti. A son avis, a-t-il dit, c'était une guerre bien préparée ce qui justifie l'alliance entre le Président Goukouni Weddeye, le Vice-Président A.W. Kamougue, le Ministre des Affaires Etrangères M. Ahamat Acyl, celui de l'Intérieur, M. Mahamat Abba Saïd et toutes les autres factions. M. Hissene Habré pense également que les autres avaient l'intention de liquider son parti et que la raison principale de la guerre est que son parti (FAN) est devenu l'obstacle à leur soumission et leur asservissement à la Libye.

35. Se référant aux divers accords de cessez-le-feu signé depuis le commencement des hostilités, M. Hissene Habré a accusé l'alliance de les avoir violés. A cet égard, M. Hissene Habré a déclaré que quelque puisse être le nombre de documents qu'il faudrait signer, on ne parviendrait jamais un cessez-le-feu qui ne pourrait être imposé que grâce à la présence d'une force neutre constituée par des pays africains. Il a en outre déclaré qu'il voudrait recourir aux services du personnel militaire français actuellement au Tchad pour assurer la paix jusqu'à l'arrivée dans le pays d'une force neutre africaine. Faute d'une telle force, a ajouté M. Hissene Habré, il continuerait de se battre.

36. En qui concerne l'Accord de Lagos, M. Hissene Habré a dit que l'Accord a été systématiquement violé et bien qu'il ne soit plus en vigueur, il pourrait toujours servir de document de base pour de nouvelles négociations. Enfin et en réponse à la proposition du Secrétaire général, M. Habré a accepté sur parole d'honneur de rencontrer le Président Goukouni sur un terrain neutre hors du Tchad afin de mettre fin aux hostilités actuelles.

37. Lors de la deuxième rencontre avec le Président Goukouni Weddeye le 9 Avril 1980, le Secrétaire général a informé le Président que M. Habré est disposé à le rencontrer afin de mettre fin aux hostilités. En réponse, le Président Weddeye a déclaré qu'étant donné que leur rencontre serait de l'intérêt du peuple tchadien, il serait tout disposé à le rencontrer où que ce soit et en n'importe quel moment. Le Secrétaire général a proposé à cet égard que leur rencontre pourrait avoir lieu à Lagos, Nigéria au cours du Sommet Extratordinaire de L'OUA sur le Développement économique de l'Afrique.

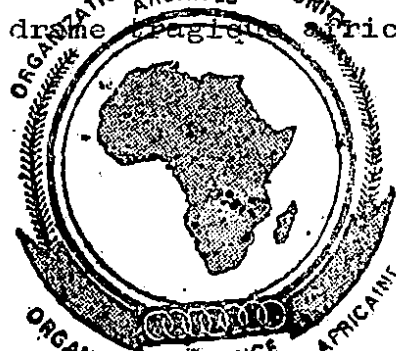
38. Conformément à sa politique avouée de réconcilier les diverses factions politiques tchadiennes, le Gouvernement du Nigéria a envoyé une délégation à N'Djamena. Les membres de la délégation ont rencontré le Président Goukouni Weddeye et le Ministre de la Défense, M. Hissene Habré auxquels ils ont remis des lettres signées par les Chefs d'Etat du Nigéria et du Togo ainsi que par l'ancien Chef d'Etat du Libéria. L'esprit et le teneur des lettres étaient un appel au respect et à l'application d'un cessez-le-feu afin de permettre l'application rapide de l'Accord de Lagos.

39. Le 26 Avril 1980, le Président Goukouni Weddeye a convoqué une Session extraordinaire du Conseil des Ministres du Gouvernement tchadien à N'Djamena au cours de laquelle le Conseil a examiné la crise tchadienne. Sur recommandation du Conseil, le Président Goukouni Weddeye a relevé MM. Hissene Habré, Mahamat Saleh et Hajaré Senoussi respectivement Ministre de la Défense, des Finances et de la Reconstruction et de l'Administration du Territoire de leurs fonctions au sein du Gouvernement d'Union Nationale de Transition.

40. Sur demande de S.E. Alhaji Shehu Shagari, Président de la République Fédérale du Nigéria, les Chefs d'Etat des pays participants à la conférence du mois d'Août 1979 de Lagos sur le Tchad, se sont réunis les 29 et 30 Avril 1980. Les pays participants ont examiné la crise tchadienne et étudié dans ses détails, le rapport des précédentes réunions que les mêmes pays participants ont tenu au niveau ministériel.

41. Ayant reconnu la légalité du Gouvernement d'Union Nationale de Transition et la validité de l'Accord de Lagos signé en Août 1979, la réunion a décidé de lancer un appel d'aide à la communauté internationale en faveur des réfugiés tchadiens se trouvant au Cameroun et au Nigéria et chargé le Secrétariat général de l'OUA de solliciter toutes formes d'aide en faveur du Tchad. Ayant invité les Chefs d'Etat du Togo, de la Guinée et du Nigéria à veiller à l'instauration d'un cessez-le-feu, la réunion a décidé d'envoyer au Tchad le plus tôt possible une force du maintien de la paix composée des contingents du Bénin, du Congo et de la Guinée. Cependant, et après des consultations entre le Chef d'Etat du Nigéria et le Secrétaire général de l'OUA, il a été décidé que le Nigéria ne devrait pas faire partie du comité du cessez-le-feu. Il a été également décidé qu'au cas où la Conférence au Sommet de Freetown ne trouvait aucune solution au drame tchadien, en particulier en ce qui concerne l'envoi d'une force du maintien de la paix dans le pays, l'OUA lancerait un appel aux Nations Unies pour qu'elles interviennent par l'envoi au Tchad de ses "Casques Bleus".

42. Le Tchad est en passe d'être détruit et les parties parviendront à cette fin plutôt triste si elles continuent d'agir comme elles le font. Jusqu'ici, plus de 2.500 personnes ont trouvé la mort et plusieurs milliers sont blessés. En outre, près de 100.000 tchadiens ont quitté N'Djamena pour se réfugier à Kousséri au Cameroun. Face à cette situation tragique, l'OUA doit adopter une position courageuse et directe afin de mettre un terme à ce drame africain.



AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

1980-06-28

Report of the Secretary-General on the Situation in Chad

African Union

African Union

<https://archives.au.int/handle/123456789/9534>

Downloaded from African Union Common Repository